

En Suisse, un habitant dépense 783 francs par mois pour sa santé

- Coût et financement du système de santé en 2015: données provisoires
- OFS, Neuchâtel, avril 2017.



Les dépenses totales de santé se montaient à 77,8 milliards de francs en 2015 selon les standards de l'OCDE. Cette somme a été définie sur la base des calculs provisoires de l'Office fédéral de la statistique.

Les calculs par habitant et par mois

En 2015, les dépenses mensuelles de santé ont atteint 783 francs par habitant, soit 24 francs de plus que l'année précédente. Elles ont été couvertes à raison de

- 277 francs (+11) par l'assurance-maladie obligatoire, qui prend ainsi en charge environ un tiers des dépenses totales de santé
- 50 francs (+1) par des assurances sociales telles que l'AVS, l'AI et l'assurance-accidents
- 32 francs (+/-0) par d'autres prestations sociales sous condition de ressources
- 51 francs (+1) par les assurances complémentaires
- 143 francs (+3) par les contributions de l'État
- 12 francs (+/-0) par d'autres financements privés
- 219 francs (+8) par les contributions directes des ménages en plus de leurs primes d'assurance. Ce montant comprend en particulier le financement des prestations des établissements médico-sociaux, des traitements dentaires ainsi que la franchise et la participation aux frais prévues par l'assurance-maladie pour les traitements hospitaliers et ambulatoires.

Ces données 2015 sont influencées par deux facteurs majeurs :

- Un effet lié à la révision du modèle de calcul, il représente 3,3 milliards de francs (+4,6%) par rapport à l'année précédente
- Un effet lié à la croissance ordinaire des dépenses, il représente 3,2 milliards (+4,3%) par rapport à l'année précédente.

[En savoir plus](#)